

Conditions Générales d'Utilisation de la Carte fidélité AU VIVIER

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Qu'est-ce que la Carte de Fidélité
2. Modalités d'utilisation de la Carte de Fidélité
3. Comment adhérer à la Carte de Fidélité
4. Responsabilité
5. Divers

PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont relatives à la Carte de Fidélité proposée aux clients du VIVIER (ci-après : le(s) « Client(s) »), dans le but d'établir une relation privilégiée avec ceux-ci (ci-après : la « Carte de Fidélité »).

Elles sont éditées par la société GTFL, dont le siège social est situé 23 Rue MI FOCH 50100 CHERBOURG, enseigne « AU VIVIER », ci après désignée comme « le Point de Vente »

Toute adhésion à la Carte de Fidélité dans le Point de Vente ainsi que son utilisation entraînent l'acceptation par le Client des présentes conditions générales d'utilisation, dont le client reconnaît avoir pris connaissance lors de son adhésion.

1. Qu'est-ce que la Carte de Fidélité

La Carte de Fidélité est délivrée directement par le Point de Vente au Client.

Elle permet au Client qui en est titulaire de se voir accorder des avantages en unités équivalents euros (ci-après : le(s) « Avantage(s) Carte ») dans le Point de Vente.

2. Modalités d'utilisation de la Carte de Fidélité

Comment obtenir des Avantages Carte ?

Le Client peut se voir accorder par le VIVIER des Avantages Carte lors de l'achat de tous les produits vendus dans le Point de Vente. Les modalités d'obtention des Avantages Carte sont définies librement par le Point de Vente dans lequel les produits sont achetés et par l'enseigne "Au VIVIER".

Il pourra être demandé au Client, à chaque utilisation de sa Carte de Fidélité pour obtenir des Avantages Carte, de justifier de son identité. A défaut de pouvoir en justifier, il pourra être refusé au Client le bénéfice des Avantages Carte correspondants.

Les Avantages Carte alors accordés au Client sont ceux en vigueur au moment de l'achat des produits. Ils seront inscrits sur la Carte de Fidélité du Client au moment de l'achat de ces produits

Comment connaître le nombre et/ou le solde des Avantages Carte ?

Le Client peut consulter le nombre et/ou le solde des Avantages Carte disponibles sur sa Carte de Fidélité :

- en en faisant la demande à la caisse du Point de Vente.

Comment utiliser ses Avantages Carte ?

Le Client utilise les Avantages Carte cumulés sur la Carte de Fidélité, en tout ou partie, sous forme de remises accordées lors d'achats ultérieurs effectués auprès du Point de Vente.

Pour bénéficier de ces remises, le Client doit présenter sa Carte de Fidélité physique ainsi que sa pièce d'identité lors de son passage en caisse. En effet, seul le titulaire de la Carte de Fidélité et/ou éventuellement son mandataire est autorisé à utiliser les avantages disponibles. Il sera demandé à cette occasion au Client de signer un reçu sur lequel figure le montant des Avantages Carte utilisés lors de son achat.

La Carte de Fidélité n'est en aucun cas une carte de paiement.

Les Avantages Carte ne peuvent donc donner lieu ni à une contre-valeur en numéraire, ni à un rendu en monnaie.

En cas de retour par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi d'Avantages Carte, le montant des Avantages Carte correspondant sera débité du solde de sa Carte de Fidélité.

En cas d'échange par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi d'Avantages Carte, le montant des Avantages Carte correspondant ne sera pas accordé une seconde fois.

Quel montant d'Avantages Carte le Client peut-il cumuler sur sa Carte de Fidélité ?

Tous les achats seront récompensés :

de 1 à 49.99 euros il sera attribué un nombre d'unités équivalent à 3 % de la valeur des achats

de 50 à 99.99 euros il sera attribué un nombre d'unités équivalent à 4 % de la valeur des achats

Et à partir de 100.00 euros il sera attribué un nombre d'unités équivalent à 5 % de la valeur des achats

Combien de temps le Client peut-il utiliser ses Avantages Carte ?

Les Avantages Carte cumulés sur sa Carte de Fidélité au cours d'une année civile (soit du 1er janvier au 31 décembre) sont à utiliser avant le 31 JANVIER de l'année suivante. A défaut d'utilisation des Avantages Carte avant cette date, ceux-ci seront définitivement perdus.

L'absence d'utilisation de la Carte de Fidélité pendant une durée de plus de douze (12) mois mettra fin à l'adhésion du Client à celle-ci et entraînera la suppression totale des Avantages Carte cumulés jusqu'à cette date. Le Client ne recevra plus d'informations relatives à la Carte de Fidélité et/ou aux autres avantages mis en place par le VIVIER.

Comment vos données relatives à la Carte de Fidélité sont utilisées ?

Dans le cadre de la gestion de votre Carte de Fidélité, Au Vivier traite vos données personnelles. Veuillez trouver dans notre politique de protection des données personnelles ci-dessous une information complète sur les modalités d'utilisation de vos données.

3. Comment adhérer à la Carte de Fidélité

Qui peut adhérer à la Carte de Fidélité ?

Pour adhérer à la Carte de Fidélité, le Client doit en faire la demande auprès du Point de Vente. L'adhésion est gratuite.

La Carte de Fidélité est strictement réservée aux consommateurs, personnes physiques âgées de dix-huit (18) ans et plus, pour une utilisation privée et à des fins non professionnelles. Toute autre utilisation sera considérée comme frauduleuse et conduira à la perte du bénéfice de la Carte de Fidélité et des Avantages Carte.

Quelles sont les formalités ?

Retrait de la carte en Point de vente

Le Client recevra sa Carte de Fidélité en caisse qui sera activée immédiatement.

Dès la remise de la Carte de Fidélité, tous les achats effectués en caisse par le Client lui permettent de cumuler immédiatement et sans formalité des Avantages Carte.

Le Client doit fournir les informations obligatoires pour adhérer à la Carte de Fidélité ; ces données seront informatiquement renseignées ; Le bulletin d'adhésion, les conditions générales d'utilisation et la politique données.

Lors de l'adhésion à l'accueil du Point de Vente, le Client devra être muni de sa pièce d'identité. Le Client se verra remettre par le Point de Vente sa Carte de Fidélité disposant d'un numéro d'adhésion dont il sera le seul et l'unique titulaire ainsi que la copie des informations communiquées dans le cadre de son adhésion.

Que faire en cas de changement de coordonnées ?

En cas de changement de ses coordonnées personnelles, le Client devra en faire la déclaration directement au Point de Vente et remplir un nouveau bulletin d'adhésion

Que faire en cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa Carte de Fidélité ?

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa Carte de Fidélité, le Client devra, dès la constatation de l'événement, faire une déclaration auprès du Point de Vente. Il sera alors procédé à la création d'un nouveau bulletin d'adhésion. La Carte de Fidélité ainsi déclarée perdue, volée ou endommagée sera désactivée. Une nouvelle Carte de Fidélité nominative disposant d'un nouveau numéro d'adhésion sera remise au Client et les Avantages Carte cumulés avant la date de la déclaration seront transférés sur sa nouvelle Carte de Fidélité.

Le cas échéant, il appartiendra ensuite au Client de mettre à jour son profil et de rattacher son nouveau numéro de Carte de Fidélité à son compte pour continuer de bénéficier des avantages complémentaires de l'enseigne décrits dans les conditions jointes ci-après.

Ni le Point de Vente, ni l'enseigne "Au VIVIER" ne pourront être tenus responsables, à l'égard du Client, en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte de Fidélité.

4. Responsabilité

Le Point de Vente décline toute responsabilité, à l'égard du Client, en cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation et/ou, le cas échéant, des conditions relatives aux avantages complémentaires qui y sont jointes lorsqu'elles seront applicables.

Le Point de Vente se réserve le droit d'engager toute action, notamment judiciaire, qu'il jugerait utile en cas de déclaration erronée ou mensongère sur le bulletin d'adhésion et/ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte de Fidélité. Dans ces hypothèses, le Client perdra le bénéfice de la Carte de Fidélité et de la totalité des Avantages Carte ainsi que de l'ensemble des autres avantages acquis auprès du Point de Vente.

5. Divers

Durée et modification

Les présentes conditions générales d'utilisation et les conditions relatives aux avantages complémentaires peuvent être modifiées à tout moment.

Le Client en sera préalablement informé par communication des nouvelles conditions par tout moyen approprié (affichage en Point de Vente, prospectus, Supports Digitaux, etc.).

Dans le cas où le Point de Vente ne serait plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement de la Carte de Fidélité ou des autres avantages complémentaires décrits dans les conditions jointes ci-après, ceux-ci pourront être suspendus ou arrêtés. Une information en ce sens serait alors communiquée au Client par tout moyen approprié.

En cas de cessation d'activité du Point de Vente, les Avantages Carte cumulés sur la Carte de Fidélité du Client ainsi que les avantages complémentaires acquis en exécution des conditions jointes ci-après pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué par le Point de Vente et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

Dans le cas où l'une quelconque des clauses des conditions générales d'utilisation et/ou des conditions relatives aux avantages complémentaires serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres clauses resteront intégralement en vigueur.

Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation et les conditions relatives aux avantages complémentaires qui y sont jointes sont soumises au droit français, sauf dispositions impératives contraires telles que découlant du Règlement CE n°593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).

En cas de différend relatif notamment à l'interprétation, l'exécution et/ou résolution des conditions générales d'utilisation et/ou des conditions relatives aux avantages complémentaires, à l'octroi de la Carte de Fidélité, à l'utilisation des Avantages Cartes et de l'un quelconque desdits avantages complémentaire, le Client est invité à s'adresser par priorité au magasin pour tenter de trouver une solution amiable.